



---

**Organe subsidiaire de mise en œuvre**

**Quarante-quatrième session**

Bonn, 16-26 mai 2016

Point 13 de l'ordre du jour

**Examen du programme de travail de Doha sur l'article 6 de la Convention**

## **Examen du programme de travail de Doha sur l'article 6 de la Convention**

### **Projet de conclusions proposé par le Président**

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a accueilli avec satisfaction les observations des Parties<sup>1</sup>, des organisations admises en qualité d'observateurs et des autres parties prenantes<sup>2</sup> sur l'organisation du troisième Dialogue en cours de session relatif à l'article 6 de la Convention et sur l'ordre du jour du quatrième Dialogue, qui ont été très utiles pour mettre au point l'ordre du jour et les modalités du quatrième Dialogue en cours de session sur l'action pour l'autonomisation climatique<sup>3</sup>.

2. Le SBI a reconnu le succès du quatrième Dialogue sur l'action pour l'autonomisation climatique et il a exprimé ses remerciements aux Parties, aux organisations admises en qualité d'observateurs et aux autres parties prenantes pour avoir partagé des données d'expérience et échangé des idées, des bonnes pratiques et des connaissances empiriques concernant la participation du public, la sensibilisation du public, l'accès du public à l'information et la coopération internationale en la matière. Le SBI attendait avec intérêt le rapport relatif au quatrième Dialogue sur l'action pour l'autonomisation climatique qui devait se dérouler à sa quarante-cinquième session (novembre 2016).

3. Le SBI a conclu que le Dialogue annuel en cours de session sur l'action pour l'autonomisation climatique continuerait à être organisé en liaison avec les sessions du SBI à Bonn (Allemagne).

---

<sup>1</sup> Le texte peut être consulté à l'adresse <http://www4.unfccc.int/submissions/SitePages/sessions.aspx?showOnlyCurrentCalls=1&populateData=1&expectedsubmissionfrom=Parties&focalBodies=SBI>.

<sup>2</sup> Le texte peut être consulté à l'adresse [http://unfccc.int/documentation/submissions\\_from\\_observers/items/7481.php](http://unfccc.int/documentation/submissions_from_observers/items/7481.php).

<sup>3</sup> Ainsi qu'il avait été noté à la quarante-troisième session du SBI, à partir de cette session, les activités menées à l'appui de l'application de l'article 6 de la Convention devaient être désignées par le titre « Action pour l'autonomisation climatique », choisi à la quarante-deuxième session.



4. Le SBI a conclu aussi que les prochaines sessions du Dialogue devraient tenir compte des besoins, des lacunes et des obstacles en matière de progrès dans l'exécution du programme de travail de Doha sur l'article 6 de la Convention.
5. Le SBI a conclu que les sessions du Dialogue sur l'action pour l'autonomisation climatique devaient être axées sur les bonnes pratiques et les enseignements acquis en matière d'intégration des six éléments de l'article 6 dans les domaines suivants : adaptation, atténuation, financement, transparence, développement et transfert de technologies et renforcement des capacités.
6. Le SBI a invité les institutions et organisations multilatérales et bilatérales, y compris les entités fonctionnelles du Mécanisme financier, à participer activement aux prochaines sessions du Dialogue annuel en cours de session sur l'action pour l'autonomisation climatique.
7. Le SBI a invité les Parties, les organisations admises en qualité d'observateurs et les autres parties prenantes à présenter pour le 25 janvier 2017 leur opinion sur l'organisation du quatrième Dialogue et leur avis sur l'ordre du jour du cinquième Dialogue, qui sera axé sur l'éducation, la formation professionnelle et la coopération internationale dans le domaine des changements climatiques<sup>4</sup>.
8. Le SBI a accueilli avec satisfaction les communications visées au paragraphe 1 ci-dessus en tant que contributions à l'examen intermédiaire de l'état d'avancement du programme de travail de Doha.
9. Le SBI a pris note avec satisfaction du rapport de synthèse rédigé par le secrétariat sur les progrès réalisés dans la mise à jour du programme de travail de Doha<sup>5</sup>.
10. Le SBI a achevé l'examen intermédiaire de l'état d'avancement du programme de travail de Doha et il a recommandé un projet de décision visant à améliorer l'efficacité du programme, pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa vingt-deuxième session (novembre 2016) (le texte du projet de décision figure dans le document FCCC/SBI/2016/L.15/Add.1).

---

<sup>4</sup> Les Parties doivent présenter leurs communications par le portail consacré aux communications à l'adresse <http://www.unfccc.int/5900>. Les organisations dotées du statut d'observateur doivent envoyer leurs communications par courrier électronique à l'adresse [secretariat@unfccc.int](mailto:secretariat@unfccc.int).

<sup>5</sup> FCCC/SBI/2016/6.